



N° 85/07 - 18 juillet 1985

MAHMUD TAHA ET LA "SECONDE MISSION DE L'ISLAM"

Etienne Renaud

Le 18 janvier 1985, dans la prison de Kobar, un faubourg de Khartum, Mahmûd Taha était pendu pour ses opinions. Cette exécution expéditive souleva une vague de protestations : ainsi, le 30 janvier, **Jeune Afrique** titrait : "Le crime". Suivait un article de Hamid Barrada intitulé "**Saint Mahmûd Taha**", qui eut un écho considérable. Mais d'autres journaux au contraire approuvaient la sentence. Et tout ce qui a été écrit à cette occasion (1), dans un sens comme dans l'autre, dénote une très large ignorance à l'égard de l'identité réelle et des idées de celui que l'on a couramment appelé "le Ghandi soudanais".

Les quelques pages qui vont suivre voudraient remédier à cette lacune et présenter la vie de Mahmûd Taha, le portrait du leader que ses disciples se plaisaient à appeler **l'ustâdh** (terme affectueux pour désigner le maître à penser), et les grandes lignes de sa doctrine telle qu'elle est exprimée surtout à travers son ouvrage principal : "La seconde mission de l'Islam" (**al-risâla al-thâniya min al-islâm**).

Repères biographiques.

Mahmûd Taha est né en 1908 à Rufaa, dans la province soudanaise du Nil Bleu, qui confine à l'Ethiopie. Son grand-père maternel avait été émir à l'époque où le Mahdi (2) avait levé l'étendard de la révolte contre les Britanniques. Après avoir fait des études d'agriculture et d'hydraulique, il travaille dans les grands projets de culture irriguée du coton dans la Gézirah.

En 1938, il entre en conflit avec les autorités anglaises en prenant la défense d'une femme de Rufaa, condamnée pour avoir fait procéder à l'excision (3) de sa fille, malgré l'interdiction du pouvoir colonial. Il fait pour la première fois connaissance avec la prison, où il reste jusqu'en 1940. Il se retire alors à Oumdurman pour étudier et méditer. Il se consacre à l'étude des mystiques de l'Islam, Hallâj, Ghazâli, et tout particulièrement Ibn Arabî. On le voit s'adonner aux pratiques soufies, telle la prière "du troisième tiers de la nuit". Il prie et jeûne, même s'il prend quelques libertés par rapport aux préceptes des piliers de l'Islam. Parallèlement il s'initie à la philosophie occidentale.

Sa personnalité et son style de vie ne tardent pas à lui attirer des disciples. Au moment où s'annonce déjà l'indépendance du Soudan, il fonde le "Parti Républicain" (**al-hizb al-jumhuri**) d'inspiration socialiste : un parti qui cherche à prendre ses distances à la fois de la gauche et de la droite. La gauche est alors constituée surtout par le parti communiste qui sera écrasé par Numeiri en 1971. Les partis de droite représentent les diverses tendances islamistes; il y a le parti nationaliste de l'**Umma** (4), héritier direct du mouvement mahdiste de la fin du XIXème siècle. Son leader est Sâdiq al-Mahdi, arrière-petit-fils du Mahdi, et, comme au moment de la révolte de 1881, ses partisans s'appellent les **Ansâr**. On trouve également la confrérie de la **Khatmiyya** (5) de Sayyid al-Mirghâni,

traditionnellement pro-égyptienne. Enfin, il y a la tendance fondamentaliste, représentée par les Frères Musulmans, ayant à sa tête Hasan alTurâbi.

C'est précisément pour démarquer les Frères Musulmans que le Parti Républicain ne tarde pas à s'appeler les "Frères Républicains" (**al-ikhwân al-jumhuriyyûn**).

Les Frères Républicains

Il existe un lien indissoluble entre l'œuvre de Mahmûd Taha et ce noyau de Frères et Sœurs groupés autour de lui, sans lequel son oeuvre et son rayonnement ne sauraient être estimés à leur juste valeur. Laissons parler un témoin (6) qui les a fréquentés à Khartoum dans les années soixante-dix :

"Autour d'une frange de sympathisants plus ou moins avoués, il y a le cercle des disciples, hors duquel on ne peut pas vraiment apprécier la fécondité de sa doctrine et de son oeuvre. Ils représentent la postérité spirituelle de cet homme qui fut avant tout un inspirateur. Ces "Frères" et ces "Sœurs", comme ils se nomment, sont généralement issus de milieux assez cultivés. Ils sont particulièrement bien implantés dans les milieux universitaires et parmi les cadres. Leur appartenance au mouvement implique un double effort de conversion personnelle et de vie militante. Certains de ces hommes et de ces femmes, avant leur mariage, vivent un temps de retraite (un ou deux ans, parfois plus) dans une "Maison des Frères" : en 1973, il en existait trois à Khartoum et autant dans trois autres villes du pays. Hommes et femmes y vivent un temps de "**tabattul**" (7), c'est-à-dire de détachement du monde pour se consacrer à Dieu, qui implique notamment la continence sexuelle. Ils résident dans des logements séparés, mais à proximité les uns des autres, pour faciliter les rencontres. Dans ces communautés, on s'entraîne à vivre les vertus de la "seconde mission de l'Islam" prière personnelle et communautaire, en particulier durant le "dernier tiers de la nuit", selon la coutume soufie et confrérique; partage des biens par la mise en commun d'une partie des salaires pour les besoins de la communauté; action militante et prédication : organisation de réunions de réflexion, de débats et diffusion des œuvres de Mahmûd Taha dans les rues".

C'est surtout par ces débats sur le campus de l'université et sur la voie publique, sur les places et aux carrefours, que les Frères Républicains se sont fait connaître (8). Débats pacifiques au cours desquels les Frères et Sœurs - un certain nombre d'étudiantes ont participé de façon active - distribuaient de nombreux tracts, confectionnés à la hâte sur des ronéos de fortune. Plusieurs de ces pamphlets s'en prennent ouvertement à la doctrine des Frères Musulmans (9).

Disciples, plus que membres d'un parti, les Frères et Sœurs tiennent leur zèle de celui qui par sa personnalité et son charisme d'inspirateur, assure la cohésion du groupe.

Le Maître et les disciples

Voici un portrait, pris sur le vif en 1973 (10) :

"Mahmûd Taha me recevait chez lui, dans sa très modeste maison du quartier al-thawra, à Oumdurman, chaque fois que je le voulais.

La première chose qui frappait en lui, c'était l'union de la plus exquise modestie et d'une inflexible énergie. L'une et l'autre s'imposaient d'emblée au visiteur, dans son vêtement et ses attitudes. Vêtu très simplement d'une cotonnade blanche sans fantaisie, il porte, sur son sarwal léger, bâtant sur les chevilles, une tunique-chasuble qui lui arrive aux genoux et laisse les avant-bras découverts. Son crâne rasé est coiffé de la calotte musulmane. Lorsqu'il quitte son bureau, il se drape négligemment le haut du corps dans un grand voile de coton blanc léger qui descend de l'épaule gauche vers la hanche opposée, laisse le flanc droit à découvert et, repassant sur l'épaule gauche puis la nuque, retombe sur la poitrine en une queue massive. La légèreté de ses vêtements révèle un corps robuste, aux membres musclés. Petit de taille, râblé, il dégage une rare impression d'énergie : poignée de main ferme; regard soutenu dont la pénétration est tempérée par le sourire enjoué qui vient souvent illuminer le visage; posture en tailleur dont la calme décontraction dissimule mal une perpétuelle disposition à l'action. Le maître paie de sa personne dans la plus grande simplicité :

durant les repas il veille à ce que personne ne manque de rien, disposant les plats, lavant les mains de ses convives. Durant les réunions, il prend place à l'entrée de la salle, sur un siège que rien ne distingue des autres, se dérangeant pour apporter une chaise ou un coussin aux retardataires. Loin de jouer au bonze et de monopoliser la parole, il n'y recourt, dans les séances publiques, que pour replacer les discussions dans la droite ligne du débat et favoriser le dialogue et la recherche. C'est un inspirateur, pas un doctrinaire. Un homme d'action, pas un théoricien".

Théoricien, il le fut pourtant : il nous faut maintenant exposer les grandes lignes de sa doctrine.

La seconde mission de l'Islam

On a souvent dit qu'un auteur n'avait qu'un livre, les autres ouvrages ne faisant que répéter, commenter ou développer l'intuition de base exposée dans ce livre unique. C'est bien le cas de Mahmûd Taha et de son ouvrage. **La seconde mission de l'Islam** (11). C'est d'ailleurs le seul livre de notre auteur qui ait eu une diffusion importante : publié pour la première fois en janvier 1967, ré-édité cinq ans plus tard, il a connu cinq éditions successives. On peut dire sans exagération que ce livre est le manifeste des Frères Républicains, leur référence doctrinale.

Le titre même du livre est assez expressif : l'Islam a connu une première mission, lorsqu'au VIIème siècle de notre ère, le Prophète Mohammed Ibn Abdallâh a été envoyé aux tribus d'Arabie pour les conduire vers le Dieu unique. Pour cela, il leur a révélé quel était le chemin, la voie à suivre : c'est la **sharî'a**, et ici, la racine arabe connote tout à la fois l'idée de chemin et de loi. Cette loi devait bien sûr être adaptée au niveau culturel et social des tribus arabes de l'époque, à leur mentalité. On peut songer ici à la réflexion du législateur grec Solon :

"Les lois que je vous donne ne sont pas les meilleures que je puisse formuler, mais ce sont les meilleures de celles que vous pouvez accepter" (12).

Et d'ailleurs, n'y a-t-il pas un **hadith** du Prophète Mohammed qui déclare :

"Nous, communauté des prophètes, avons reçu l'ordre de nous adresser aux gens selon ce qu'ils peuvent comprendre" (13).

A l'époque, on était bien loin de l'égalité des sexes, la polygamie était généralisée, l'esclavage était de coutume. Ayant un propos pédagogique, la **shari'a** se devait de tenir compte de ces données. Mais cela ne voulait pas dire pour autant qu'elles avaient une valeur éternelle, et que la **shari'a** allait rester immuable :

"Ce serait une faute horrible de penser que la **shari'a** islamique du VIIème siècle puisse s'adapter dans tous ses détails au XXème siècle, vu qu'il n'y a aucune comparaison possible entre le niveau de la société du VIIème siècle et celle du XXème siècle" (14).

En d'autres termes, la **shari'a** avait une mission transitoire; il ne faut donc pas s'arrêter aux détails d'une législation désormais périmée, mais dégager les grands principes qui la sous-tendent.

Mais où trouver ces principes de l'Islam authentique ? Il faut se tourner vers le Prophète Mohammed lui-même et l'exemple de sa vie. Il vivait déjà, à titre personnel et individuel, une relation beaucoup plus profonde avec son Seigneur, le véritable Islam. Ce n'est pas à titre d'envoyé (**rasûl**) qu'il vivait de la religion véritable, mais à titre d'homme de Dieu (**nabi**). Et l'on sait que l'exemple du Prophète est consigné dans la **sunna**, recueil des dits, faits et gestes fidèlement recueillis par les compagnons. Le véritable Islam, celui de la seconde mission, n'est donc pas fondé sur la **shari'a** mais sur la **sunna**, et l'Islam du Prophète est le prototype de l'Islam à venir (**al-islam alakhir**) appel à chaque individu, idéal jamais atteint vers lequel doit tendre l'humanité entière :

"Le véritable Islam" n'a été jusqu'à présent le fait d'aucune communauté. La communauté "musulmane" n'a pas encore vu le jour. Elle est en attente, pour les jours de l'humanité à venir. Le jour où elle paraîtra sera le jour du "grand Pèlerinage" (**al-hajj al-akbar**) ce jour où se vérifiera la parole du Dieu Très-Haut : "Aujourd'hui, j'ai parachevé votre religion, je vous ai comblés de ma faveur : j'ai agréé pour vous l'Islam comme religion" (15).

A cette époque, Mohammed constituait en quelque sorte l'avant-garde des musulmans à venir; il était pour sa communauté, la communauté des croyants, comme un signe du futur. Il n'était pas de sa communauté, étant le seul musulman (véritable) parmi eux :

"Dis : Ma prière, mes actes rituels, mes comportements en ma vie et à ma mort appartiennent à Dieu, Seigneur des Mondes. A Lui nul Associé. De confesser cela, j'ai reçu l'ordre, et je suis le premier de ceux qui se soumettent à Lui (muslimûn)". (Coran 6, 162-163) (16).

D'ailleurs, le Coran invite clairement à imiter le Prophète :

"Si vous vous trouvez à aimer Dieu, suivez-moi. Dieu vous en aimera et vous pardonnera vos péchés" (Coran 3, 31).

Et il y a surtout ce **hadith** eschatologique que Mahmûd Taha se plaît à citer plusieurs fois **in-extenso**, à cause de sa saveur prophétique :

"L'Islam a commencé comme un étranger, et reviendra comme un étranger, tel qu'il a commencé. Bienheureux les étrangers !". Quelqu'un demanda : "mais qui sont ces étrangers, 0 Envoyé de Dieu ?". Et lui de répondre : "Ce sont ceux qui feront revivre ma **sunna**, lorsqu'elle sera tombée en désuétude". (17).

Est-ce seulement dans l'exemple du Prophète, consigné dans la **sunna**, que l'on trouve un Islam digne de ce nom ? Selon Mahmûd Taha, l'Islam véritable et définitif, celui de là seconde mission, est en fait déjà présent dans le Coran : on peut le découvrir dans les sourates révélées à Mohammed à La Mekke (18), qui sont un appel à la responsabilité et- à la liberté. Mais le message fondamental de la prédication mekkoise s'est trouvé en quelque sorte occulté, au moment où il s'agissait de fonder une communauté incarnée dans l'espace et le temps, par les nécessités d'adaptation aux conditions locales : la mentalité des tribus arabes de l'époque n'était pas prête à recevoir sans adaptation un message si haut. C'est pourquoi la prédication médinoise représente un certain recul par rapport à la prédication mekkoise. Dans plusieurs cas, les versets révélés à Médine viennent "abroger" (**nasakh**) (19) - pour un temps, selon Mahmûd Taha -d'autres versets antérieurement révélés à La Mekke, mais qui, eux, ont une valeur durable. En ce sens, les versets mekkois doivent être considérés comme les versets de base (**âyât al-usûl**), les versets médinois, plus détaillés (**âyât al-furû'**) représentant une application aux conditions concrètes d'une époque donnée.

Qui plus est, les compagnons du Prophète, les "**ashâb**" de la première heure sont les "croyants" (**al+mu'minûn**) et le Coran se plaît à les appeler comme tels. Mais ce ne sont pas encore les véritables "musulmans" (**al-muslimûm**) ces "soumis à Dieu" qui sont encore à venir. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le verset coranique déjà cité appliqué à Mohammed :

"Je suis le premier des Musulmans" (Coran 6, 163). ou encore :

"0 vous qui croyez (**mu'minûn**), soyez pieux envers Dieu de toute la piété qu'Il mérite, ne mourez que soumis à Lui (**muslimûn**)" (Coran 3, 102, interprété par Mahmûd Taha comme : "devenir des musulmans en mourant").

Ces véritables "musulmans" ne seront pas de simples compagnons, ce seront vraiment des frères. Et Mahmûd Taha cite à deux reprises ce **hadith** :

"Le Prophète a déclaré un jour :

Comme mon désir se porte vers mes frères qui ne sont pas encore venus I

Ne sommes-nous pas tes frères (**ikhwâن**) 0 Prophète ?

Vous, vous êtes mes compagnons (**ashâb**).

Et qui sont tes frères ?

Les gens qui viendront à la fin des temps. Leur travail sera récompensé cinquante fois comme le vôtre... Vous, vous avez quelqu'un pour vous aider à faire le bien. Eux, n'auront personne" (20).

Et Mahmûd Taha se sent investi de la joyeuse tâche d'annoncer la venue de ce véritable Islam :

"Voici ce que disent les cœurs qui ont reçu la connaissance : La voie de l'ère nouvelle (**al-'and al-jadid**) (21), cette voie des "musulmans" sur la terre est tracée par les versets de base - les versets

mekkois - ceux qui dans la première période ont été abrogés par les versets d'application - les versets médinois - Les versets des fondements n'ont été abrogés à cette époque que par le verdict du temps... Ce temps était celui de la communauté des croyants... Alors que les versets de base s'adressent à la communauté des véritables musulmans, une communauté qui n'existe pas encore... Les versets de base ont été abrogés seulement en ce sens que leur application à la législation a été différée, jusqu'à ce que vienne leur temps. Et leur temps est en train de venir. C'est l'époque que nous vivons aujourd'hui, aux premières lueurs de son aube véritable... Et voici que nous nous sommes donnés pour tâche d'annoncer la **seconde mission de l'Islam**" (22).

Arrivés à ce point, il pourrait être utile de résumer la pensée de Mahmûd Taha dans un tableau qui se présenterait de la façon suivante :

La première mission de l'Islam	La seconde mission de l'Islam
Mohamed, envoyé (rasai) à la communauté de Médine au VIIème siècle, lui donne la sharra.	En tant que prophète (nabi), Mohammed vit déjà, à titre personnel, un idéal beaucoup plus élevé, consigné dans la sunna.
Cet Islam est adapté à la mentalité des gens de l'époque.	C'est la sunna qui est la base du vrai Islam, adapté à la mentalité du Prophète.
L'appel est dirigé collectivement.	L'appel s'adresse à chaque individu, la personne prenant une valeur sacrée.
Il développe les prescriptions réglant les rapports sociaux (mu'amalât).	Il s'intéresse surtout aux préceptes de la véritable adoration de Dieu (tibial).
On trouve cet Islam détaillé dans les sourates médinoises.	On trouve cet Islam synthétisé dans les sourates Mekkoises.
Les versets d'application (<i>âyât al-furû'</i>) viennent abroger (<i>nâsikh</i>) les sourates révélées antérieurement à La Mekke.	Les versets de base (<i>âyât al-usûl</i>) sont temporairement abrogés (<i>mansûkh</i>) jusqu'à ce que revienne leur temps.
La communauté du premier appel est celle des croyants (<i>mu'min</i>), des compagnons (ashab).	La communauté du deuxième appel est celle des véritables musulmans (<i>muslim</i>), des frères (<i>ikhwân</i>),
Le premier appel est adressé à une communauté donnée, celle des Arabes. C'est le premier Islam (al-islâm al-awwal).	La seconde mission de l'Islam s'adresse à l'humanité tout entière. C'est l'Islam eschatologique (al-islâm al-akhir).

Un tel tableau pourra paraître schématique. En fait, il est assez fidèle à la présentation de Mahmûd Taha, qui a voulu faire un livre simple, orienté vers l'action militante, même s'il s'agit d'un militantisme pacifique et non violent.

Les deux dernières parties du livre se répondent l'une l'autre et s'intitulent respectivement "La première mission" et "La seconde mission". Mahmûd Taha énumère d'abord un certain nombre de faits sociaux qui, à ses yeux, ne font pas partie intégrante de l'Islam : ce sont le **jihâd**, compris au sens de guerre sainte, l'esclavage, le capitalisme, l'inégalité entre l'homme et la femme, la polygamie, la répudiation, le voile, la séparation des sexes... autant de réalités transitoires liées à une époque. En regard, la seconde mission de l'Islam prône l'égalité dans tous les domaines :

- égalité **économique**, et c'est le socialisme,
- égalité **politique**, et c'est la démocratie,
- égalité **sociale** enfin, avec la suppression de toute discrimination entre les classes, les races, les religions, les sexes.

Ces principes, à la fois généraux et généreux, sont peu développés dans le livre de Mahmûd Taha. Ils seront explicités par les nombreux tracts diffusés par les Frères Républicains.

Mahmûd Taha et le régime

Avec de telles idées il n'était pas impossible au départ à Mahmûd Taha, de s'entendre avec le Général Nimeiri. Il s'en explique longuement dans un livre qui a paru en avril 1984 "The present

political situation in the Sudan" (23). Ce document, rapidement diffusé dans une édition polycopiée (clandestine 7) en anglais, est important pour comprendre l'évolution des rapports entre les deux hommes.

Lorsque le Général Nimeiri prit le pouvoir le 25 mai 1969, cet événement fut salué avec joie par les Frères Républicains. La "Révolution de Mai" réalisait l'unité nationale, au-delà du fractionnement des partis. Elle fut mette fin en 1972, par les accords d'Addis-Abéba, à dix-sept ans de guerre civile avec le Sud. Mais surtout, la Révolution de Mai eut pour résultat de doter le Soudan d'une constitution démocratique, basée sur les Droits de l'Homme, la "**Constitution Permanente de 1973**". Respectueuse de l'égalité entre les citoyens et de la liberté des diverses confessions religieuses, elle s'accordait assez bien avec les grands principes énoncés en conclusion de "**la seconde mission de l'Islam**". Même la pensée islamique de Nimeiri dans les premières années du pouvoir rencontrait l'agrément des Frères Républicains.

"Dans notre analyse des réalisations du Régime de Mai, nous devons rendre hommage à la plus grande de *ses* réalisations, à savoir sa conception de la voie islamique. C'est là sa plus grande réalisation, car il donne une nouvelle conception de l'Islam, et c'est de cette nouveauté que tous les musulmans ont désespérément besoin" (24).

Effectivement dans un livre mûri au cours de ses premières années au pouvoir "**la voie islamique, pourquoi ?**" (25), Nimeiri faisait preuve d'un Islam résolument moderne et équitable.

Mais en 1977 les Frères Musulmans, longtemps tenus à l'écart par le régime, entraient dans le gouvernement et faisaient sentir leur présence par une forte pression politique en faveur de l'islamisation du régime. Leur action jointe à d'autres interventions extérieures, allait conduire à la proclamation, le 8 septembre 1983, du nouveau code pénal conforme à la **shari'a**.

Selon Mahmûd Taha, une telle proclamation, indigne de l'Islam, est en contradiction flagrante avec la "Constitution Permanente de 1973" et représente un retour en arrière inacceptable. Qui plus est, il voit dans l'introduction de la **shari'a** une des causes majeures de division entre le Nord et le Sud. Ces mesures, selon lui, ne sont pas dans le génie propre du Président Nimeiri, qui a dû être circonvenu.

Mais ce dernier ne l'entend pas ainsi et Mahmûd Taha est arrêté, ainsi que de nombreux autres opposants politiques (26). Relâché le 17 décembre 1984, il fait publier le 25 décembre un nouveau tract dans lequel les Frères Républicains dénoncent avec encore plus de véhémence l'application de la **shari'a** comme "une insulte au Soudan et à l'Islam".

Mahmûd Taha est arrêté de nouveau, ainsi que quatre de ses disciples (27). Traduits devant le tribunal le 7 janvier 1985, les cinq accusés "plaidèrent non coupable, tout en admettant qu'ils préparaient et possédaient des tracts attaquant l'application de la **shari'a**, qui selon eux humiliait les gens et présentait une fausse image de l'Islam. ils déclarèrent au tribunal qu'ils persistaient à croire au contenu des tracts. Ils niaient également la compétence du tribunal, arguant qu'il avait été érigé conformément à ladite **shari'a**" (28). Voici la déclaration finale de Mahmûd Taha :

"J'ai eu maintes fois l'occasion d'exprimer mon opinion sur les lois de septembre 1983. Ces lois sont contraires à la **Shari'a** et à l'Islam. Bien plus, elles ont terni l'image de la **shari'a** et celle de l'Islam. Ces lois ont été utilisées pour semer la terreur parmi le peuple; elles menacent l'unité du pays... D'autre part, les juges chargés d'appliquer ces lois ne sont pas aptes à le faire. Ils se sont mis au service de l'exécutif, qui les utilise pour humilier le peuple, salir l'Islam, persécuter les idées et briser les opposants politiques. C'est pourquoi je ne suis pas prêt à collaborer avec un tribunal qui ne se soucie pas de préserver son indépendance et qui accepte d'être l'instrument de l'humiliation du peuple, de la persécution des idées libres et des opposants politiques" (29).

En une seule séance, les accusés furent condamnés à mort pour "menées contre le gouvernement". La sentence fut confirmée par la Cour d'Appel, qui donnait aux accusés un délai pour se repentir. Le Président Nimeiri (30), réduisit ce délai à trois jours. La sentence de Mahmûd Taha fut exécutée le vendredi 18 janvier dans la cour de la prison de Kobar, en présence de deux mille personnes, plusieurs milliers d'autres étant massées à l'extérieur. Par sentence du Tribunal, la sépulture religieuse fut refusée à Mahmûd Taha et son cadavre emporté par hélicoptère. La même sentence

déclarait que ses livres devaient être brûlés. Quant à ses quatre compagnons, ils se rétractèrent et écrivirent une demande de grâce au Président (31).

Le sens d'une condamnation

A la veille de l'exécution de Mahmûd Taha, le Président Nimeiri avait fait une allocation télévisée (32), expliquant qu'il avait confirmé la sentence après avoir étudié le cas et consulté pendant 27 heures.

"Je n'ai pas réussi à trouver de solution pour Mahmûd Taha et ses compagnons, pas une parcelle de doute qui aurait pu sauver leur coude la corde. Dans de tels cas, le chef de l'Etat n'a pas le droit de pardonner ou d'accepter des médiations".

Il développait son argumentation selon deux axes : tout d'abord, c'était une doctrine anti-islamique, allant jusqu'à renier les piliers de l'Islam. Il accusait même Mahmûd Taha de prétendre à la divinité "oubliant qu'il mangeait, déféquait, urinait, procréait comme n'importe quelle créature". L'autre ligne d'argumentation était le danger que présentait selon lui ce mouvement : "non un simple groupe d'intellectuels avec leurs sympathisants, mais un groupe politique avec des objectifs à long terme". Il accusait les Frères Républicains d'avoir à l'égard du "Régime de Mai", "une attitude hypocrite, en attendant le moment de s'emparer du pouvoir et de propager leurs idées athées".

L'accusation n'était pas nouvelle et de nombreuses prises de position officielles avaient déjà statué sur le cas de Mahmûd Taha. Dès novembre 1968, Al-Amin Dâwud Mohammed, Professeur à l'Université Islamique d'Oumdurman et Hasan Mohammed Zaki de l'Institut des Ulémas avaient accusé formellement Mahmûd Taha devant le Tribunal Shara'ique pour ses opinions subversives, requérant qu'il soit jugé comme apostat (**murtadd**). Mais l'apostasie n'étant pas un crime **sous** la loi soudanaise d'inspiration britannique, il ne pouvait s'agir que d'une recommandation.

En 1972, l'Académie des Recherches Islamiques d'Al-Azhar avait écrit au Ministère des Affaires Religieuses du Soudan, disant qu'elle avait examiné la 4^{ème} édition (1971) de "**la seconde mission de l'Islam**", et, jugeant que c'était une hérésie manifeste (**kufr sarîh**) que l'on ne pouvait passer sous silence, elle recommandait de mettre son auteur "hors d'état de nuire" (27/7/72). Le Ministère concerné avait répondu qu'il prendrait les mesures nécessaires.

Une demande analogue avait été faite en 1974 par la Ligue Islamique Mondiale, siégeant à La Mekke.

Le 4 avril 1977, les Ulémas et Imams des mosquées du Soudan avaient présenté une pétition, déclarant Mahmûd Taha dangereux pour la religion et pour le pays.

Toutes ces condamnations successives ne sauraient étonner, en particulier à une époque où les tendances fondamentalistes en Islam font entendre leur voix plus que par le passé. On comprend aisément qu'une doctrine qui remet en cause la vision d'un "âge d'or" de l'Islam lié aux premières générations des "pieux Anciens" (**salaf**) ait beaucoup de mal à faire son chemin. D'autre part, le fait de relativiser toute la période médinoise de la Révélation jette une ombre sur la conception traditionnelle du message coranique "valable pour tous les temps et tous les lieux", et la théorie de Mahmûd Taha sur "l'abrogeant et l'abrogé" fonctionne exactement en sens inverse de l'interprétation traditionnelle, selon laquelle ce sont évidemment les versets les plus récents (donc médinois) qui viennent abroger les versets anciens (mekkois).

Enfin, il faut reconnaître que la présentation un peu trop systématique que Mahmûd Taha fait de l'Islam en deux missions successives peut desservir la cause qu'il entend promouvoir.

Un Islam encore à venir...

Mais au-delà de ces simplifications hâtives, il y a chez Mahmûd Taha une intuition fondamentale : que l'Islam n'est pas un idéal en arrière, un âge d'or révolu, mais bien plutôt une recherche vers l'avenir, un idéal non encore atteint.

Sur ce thème, le Prof. Mohammed Talbi a fait des remarques très importantes dans une conférence faite à Paris le 12 janvier 1960 et très largement diffusée (33) sur "**L'Islam et le monde moderne**".

"Par un penchant naturel de l'esprit humain, penchant peut-être plus accusé chez les Arabes, on vint très vite à considérer que la Cité musulmane parfaite ne se trouve pas devant le musulman qui doit tendre asymptotique-ment vers elle dans un effort perpétuel d'édification; elle serait plutôt derrière lui dans le meilleur de tous les temps, celui du Prophète"...

... Personne, on s'en doute, ne nie plus le progrès. On aurait du reste du mal à le faire. Mais, principalement sur le plan du spirituel, de l'éthique, voire du social, on continue à le concevoir en **termes d'involution et non d'évolution**".

Mohammed Talbi reconnaissait que le mouvement réformiste n'avait pas échappé à cette perspective :

"Dans le présent, tous les mouvements réformistes, y compris les plus proches de nous, ont livré la bataille de l'évolution sous la bannière du salafisme, c'est-à-dire du retour en arrière, ce qui n'est peut-être pas étranger à leur échec aujourd'hui indéniable".

C'est le grand mérite de Mahmûd Taha de percevoir l'Islam comme un appel jamais atteint, une tension vers un idéal futur. A ce propos Mohammed Talbi écrit encore :

"Quels que puissent être l'option finale et le chemin en définitive choisi, l'Islam ne pourrait reconquérir sa place dans le monde, et surtout avoir sa raison d'être, qu'en redevenant ce qu'il fut chez les meilleurs de ses adeptes, et ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : une tension et une exigence. Une religion qui n'est pas inquiétude et recherche, qui n'est pas quête, soif d'idéal, de perfection et d'absolu, qui n'est pas dans une certaine mesure tragique, n'en est pas une"...

Mahmûd Taha se reconnaîtrait sûrement dans ces lignes lui qui écrivait en conclusion de **la seconde mission de l'Islam** (34) :

"L'Islam est un escalier en spirale, qui commence chez nous avec la **shari'a** collective et qui se termine chez Dieu, là où il n'y a plus de "chez", en ce lieu où il n'y a plus de lieu... Et celui qui gravit ces échelons ne cesse de monter vers Dieu "Maitre des degrés" (**dhû l-mâ'ârij**, Coran 70,3). Il acquiert ainsi à Chaque instant une plus grande connaissance et, partant, perfectionne sa soumission (**islâm**) à Dieu. Chez de tels hommes, la vie de l'intelligence et du cœur se renouvelle sans cesse... Quiconque gravit les degrés entrera nécessairement dans la catégorie de la **shari'a** individuelle. Mais là n'est pas encore la station ultime : la pierre de touche de la perfection, en-deçà de laquelle tombe le couperet, c'est plutôt que ton identité véritable soit en Dieu et que ta **shari'a** personnelle soit une part de ton identité véritable. C'est tout autre chose ! Il s'agit maintenant d'un véritable voyage dans l'Absolu..."

Cela signifie que la perfection à laquelle l'homme est appelé est absolument sans limites. Le rendez-vous de l'homme avec la perfection est d'ordre divin".

NOTES

1. Voir à propos de l'article de Hamid Barrada, le courrier des lecteurs de **Jeune Afrique** des 6 et 13 mars. L'exécution est commentée dans **Le Monde** du 21 janvier. Lire également les protestations de la revue tunisienne **Réalités** dans son éditorial du 25 janvier.
2. Mohammed Ahmed Abdallah (1844-1885) qui prétend être l'imam caché et dirigea la révolte contre les Anglais qui aboutit en 1885 à la chute de Khartum, défendue par Gordon.
3. L'excision est une pratique encore très courante au Soudan, que ce soit une opération limitée, dite "sunnite", ou plus souvent encore l'excision dite "pharaonique" avec ablation d'une partie des grosses et petites lèvres. A ce sujet, et d'une façon plus générale sur les coutumes du Soudan, on peut lire **Arabia** de mars 1985 pp. 76-77 a un assez long article (en anglais) tendant à justifier l'exécution. L'article d'Impact international du 8 au 21 février 1985 est encore plus insidieux, et qui plus est, mal informé. Il entend corriger l'âge de Mahmûd Taha de 76 à 65 ans, même à l'encontre de l'agence officielle de presse soudanaise **SUNA** (n° 20 du 10-28/1/85).

l'excellent ouvrage de "Petite Planète" par Simone Dumoulin, intitulé **Soudan**.

4. L'Umma (littéralement : la nation, la communauté) fut fondée en 1945, cristallisant les ambitions politiques du mouvement Mahdiste, toujours vivant au Soudan et animé par les descendants du Mahdi (voir note 2).
5. La Khatmiyya est une confrérie soufie fondée au début du XIXème siècle par Mohammad 'Uthman al-Mirghâni. Son centre est au pied de la montagne de Kassala et elle est importante surtout dans l'Est du Soudan.
6. Le P. Henri Coudray, jésuite, a passé 6 mois au Soudan, de juillet 1973 à janvier 1974. Il faisait alors des recherches sur les courants religieux dans l'Islam soudanais. Il a publié un article dans **Jeune Afrique**, 22 mai 1985, "Mahmûd Taha tel que je l'ai connu". C'est à cet article que le témoignage est emprunté.
7. Dans le mot **tabattul**, les arabisants reconnaîtront le mot batul utilisé pour la Vierge Marie. La racine Batala signifie "se retirer du monde pour se consacrer à Dieu".
8. On pourra lire à ce propos le témoignage, au demeurant peu sympathisant, de Abdelwahab el Effendi dans le n° de mars 1985 de la revue **Arabia**, p. 47.
9. Voir en particulier le n° 62 **d'Etudes Arabes** sur les Frères Musulmans, pp. 95-106.
10. Ce portrait est d'Henri Coudray (cf. Note 6).
11. En arabe : **al-risâla al-thâniya min al-Islam**, 5e édition, Oumdurman, S.D., 168 p.
12. Cité par Husayn Ahmed Amin dans un article du magazine égyptien **al-musawwir** (14/10/1983) sur l'application de la Shari'a.
13. **al-risâla**... p. 13. Ce hadith ne semble pas être attesté dans les livres de référence.
14. **al-risâla**..., p. 8.
15. **al-risâla**..., p. 161.
16. **al-risâla**..., p. 138.
17. **al-risâla**..., p. 5, 12, 22. Hadith très attesté. En particulier Muslim, Kitâb al-imân, 232; Tirmidhi, Kitâb al-imân, 13.
18. "Cette distinction entre la révélation à La Mekke et celle à Médine a des fondements historiques. Historiens et exégètes distinguent entre les périodes mekkoise (vers 610-622) et médinoise (622-632). A La Mekke, n'ayant pas encore l'ambition de fonder une religion nouvelle, Mohammed est avant tout un "admoniteur", soutenu plutôt par les classes humbles et en butte à l'opposition. Voire à la persécution des nantis. Après l'expatriement ("hégire") à Médine, en 622, le Prophète se doubla d'un Chef d'Etat, se souciant de nouer des alliances et de reconquérir La Mekke et son sanctuaire. Sans forcer les contrastes, il faut reconnaître que les contextes socio-politiques divers ont coloré différemment le message religieux de chacun de ces deux moments de la révélation musulmane primitive. D'où la tentative de certains penseurs musulmans - dont Mahmûd Taha -de retrouver un Islam plus "pur", plus "religieux", en amont de l'Islam plus "politique" de Médine". Note d'Henri Coudray.
19. On connaît la doctrine tout à fait traditionnelle de l'exégèse coranique dite du nâsikh-mansiikh ("abrogeant-abrogé") selon laquelle Dieu peut dans sa toute-puissance abroger un verset par un verset ultérieur. Elle est d'ailleurs fondée sur des versets coraniques (Coran 2, 106; 16, 101). Mais Mahmûd Taha fait fonctionner la doctrine de l'abrogation en remontant le temps, ou plus exactement il considère que l'abrogation n'est que temporaire, ce qui n'est pas orthodoxe !
20. **al-risâla**... p. 6, 138. Dans Muslim, Kitâb al-tâhâra, 39, on trouve un hadith qui commence de la même façon, mais le reste est différent.
21. Notons en passant que c'est sous ce terme-là que l'on désigne en arabe le Nouveau Testament. Il y a là peut-être plus qu'une coïncidence.
22. **al-risâla**... p. 7.
23. **The present political situation in Sudan**, first edition, April 1984, 117 p. Le livre est attribué aux Frères Républicains, mais dans beaucoup de pages c'est Mahmûd Taha lui-même qui parle.
24. **The present political situation**..., p. 34.
25. Ja'far Mohammed Numeiri, **al-nahj al-islâmi, limâdhâ ?**, 1ère édition, Le Caire 1980, 475 p.
26. En particulier Sâdiq al-Mahdi, chef du groupe des ansâr.
27. Ces quatre disciples sont : Tâj Eddin Abd el Râziq, 35 ans; Khâlid Bâbikar Hamza, 22 ans; Mohammed Sâlim Ba'shar, 39 ans; Abd Ellatif Umar Hasaballâh, 51 ans.
28. Telle est la traduction du communiqué n° 20 diffusé par **SUNA** (Sudan News Agency) (10-28/1/1985).

29. Texte pris dans **Jeune Afrique**, 6 février 1985, p. 19.
30. De nombreux observateurs ont vu dans la décision du Président Numeiri de confirmer la sentence un signe avant-coureur de sa chute. De fait il devait être renversé le 6 avril 1985, alors qu'il revenait des Etats-Unis.
31. Le communiqué de **MINA** (cf. note 28) rapporte en détail les dialogues entre le Président de la Cour d'Appel, Dr al-Mukâshifi Taha al-Kabbâshî et l'un des accusés. La formule de rétractation était la suivante : "Je soussigné... déclare devant Dieu Tout-Puissant que je renonce à toutes les idées que j'ai reçues de l'hérétique Mahmûd Taha qui m'a égaré hors du sein de l'Islam, jusqu'à ce qu'il soit pendu. Je rends grâce à Dieu de me faire embrasser à nouveau Sa religion et la shari'a d'Adam, de Noé, d'Abraham, Moïse, Jésus et Mohammed".
32. Communiqué **SUVA** n° 20, pp. 4-5.
33. Le texte intégral a été publié entre autres dans **Comprendre** (saumon), n° 38, 15 novembre 1960.
34. **al-risâla...**, p. 166.

❀ ❀ ❀ ❀